

Mesdames et messieurs les vice-présidents et conseillers généraux,

L'actualité relative aux Archives Départementales de la Charente vous concerne en tant qu'élus de ce département d'autant que certains d'entre vous ont d'ailleurs reçu des généalogistes au sujet de la future mise en ligne en accès payant de l'état-civil de la Charente.

Le département de la Charente et son conseil général est montré du doigt et pas sous son meilleur jour. Tous les généalogistes de France, voire de l'étranger et d'Outre-Atlantique se sont mobilisés et les réactions de consternation sont nombreuses sur les divers forums généalogiques, la preuve en est également la pétition qui a été mise en place et qui atteint ce matin quasiment 20.400 signatures.

Comme nous l'a confirmé le Ministère de la Culture lui-même, celui-ci a incité vivement les collectivités à maintenir l'accès gratuit à ces données en ligne. Pourquoi ne pas avoir suivi ses conseils ? Ce n'est pas pour des raisons politiques puisque vous êtes en majorité du même parti et par expérience avec tous les autres départements nous ne croyons pas à la rentabilité économique de ce choix de gestion.

Alors pourquoi avoir pris une décision contraire à vos engagements ? Nous vous rappelons que le Conseil Général de la Charente avait signé « l'appel pour préserver une généalogie libre basée sur l'échange et le partage » qui stipulait : que la numérisation devait être diffusée « gratuitement sur Internet, car il en va de la réduction de la fracture sociale d'accès à la culture ».

Pourquoi pratiquer une discrimination avérée envers les généalogistes alors que d'autres documents sont en revanche en accès gratuit sur le site des Archives Départementales. Les hommes naissent libres et égaux en droit : cette loi doit s'appliquer que l'on soit né en Charente ou dans un autre département. C'est grâce à cette égalité de traitement de tous les citoyens que l'on pourra réduire la fracture sociale d'accès à la culture.

Au nom de tous les généalogistes qui se reconnaissent dans notre démarche, nous vous demandons de reconsidérer votre position afin que la mise en ligne de l'état-civil soit gratuite pour tous.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers généraux, nos sincères salutations.